



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2007-1676 spe – quinmerac

Maisons-Alfort, le 11 janvier 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la demande d'équivalence de la substance active quinmerac d'origine Globachem

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 30 Juillet 2007, d'un dossier déposé par Globachem, de demande d'équivalence de la substance active quinmerac d'origine Globachem.

Conformément aux articles L.253-1 et R.253-2 du code rural, l'avis de l'Afssa relatif à l'évaluation des demandes d'équivalence de produits phytopharmaceutiques est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction du végétal et de l'environnement avec l'accord d'un groupe d'experts du Comité d'experts spécialisé "Produits phytosanitaires : substances et préparations chimiques", l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet l'avis suivant.

Le quinmerac est une substance active existante en cours de réévaluation européenne (liste 3B) pour laquelle le Royaume Uni est l'Etat Membre Rapporteur.

Cette demande concerne une nouvelle origine de quinmerac évaluée selon le Document guide Sanco/10597/2003 rev. 7.

CONSIDERANT L'EQUIVALENCE SUR LA BASE DES RESULTATS ANALYTIQUES

Le procédé de fabrication de la substance active d'origine Globachem présenté dans ce dossier peut être déclaré similaire à celui déjà déposé par BASF au niveau national et européen.

La pureté minimale déclarée pour la substance active quinmerac d'origine Globachem est de 987 g/kg et a été jugée acceptable.

Les valeurs certifiées pour la substance active et pour les impuretés ont été jugées acceptables.

Les méthodes de détermination du quinmerac et des impuretés dans le quinmerac technique présentées dans ce dossier ont été jugées acceptables.

Après examen du dossier de spécifications, et sur la base des résultats analytiques présentés dans le dossier déposé, la substance active quinmerac d'origine Globachem peut être considérée comme similaire à celle présentée au niveau national et européen (BASF).

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis favorable à la demande d'équivalence n° 2007-1676 spe du quinmerac présentée par Globachem.

Pascale BRIAND